

**Occlusions-Spray vert ou rouge**

Numéro de matière 01

Page: 1 de 10

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit:

Occlusions-Spray REF 958782 vert ou REF 958783 rouge

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation générale: Spray de marquage pour les applications dentaires.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom de la société: **DE Healthcare Ltd.**  
Rue/B.P.: Unit 9, Kingsthorpe Business Centre,  
Place, Lieu: Studland Road, Kingsthorpe,  
Northampton NN2 6NE U.K.

Service responsable de l'information:

Téléphone:+44 1634 266 056, E-Mail: [info@dehbrand.com](mailto:info@dehbrand.com)**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone: Chemtreck International: 001 703-527-3887

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222; H229 Aérosol extrêmement inflammable.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F+; R12 Extrêmement inflammable.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquette (CLP)

Mention d'avertissement: **Danger**Mentions de danger: H222  
H229Aérosol extrêmement inflammable.  
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 453/2010

Mise à jour: 10/2/2014

Version: 2

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/9/2014

## Occlusions-Spray vert ou rouge

Numéro de matière 01

Page: 2 de 10

Conseils de prudence:	P102	À conserver hors de portée des enfants.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### Étiquette (67/548/CEE ou 1999/45/CE)



F+

extrêmement inflammable

Phrases R:	R 12	Extrêmement inflammable.
Phrases S:	S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
	S 9	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
	S 16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
	S 23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
	S 51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

### 2.3 Autres dangers

Un échauffement au-dessus de 50 °C provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.

Les vapeurs de solvants organiques peuvent avoir un effet narcotique.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

### 3.2 Mélanges

Spécification chimique: Poudre (sans propriétés nuisibles à la santé) avec propulseur

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
EINECS 200-827-9 CAS 74-98-6	Propane	20 - 50 %	EU: F+; R12. CLP: Flam. Gas 1; H220. Liquef. Gas; H280.
EINECS 203-448-7 CAS 106-97-8	Butane	20 - 50 %	EU: F+; R12. CLP: Flam. Gas 1; H220. Liquef. Gas; H280.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 453/2010

Mise à jour: 10/2/2014

Version: 2

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/9/2014

## Occlusions-Spray vert ou rouge

Numéro de matière 01

Page: 3 de 10

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation: Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. En cas de malaises, consulter un médecin.  
éloigner la victime de la zone dangereuse.
- Contact avec la peau: Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.
- Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Appeler immédiatement un ophtalmologiste.
- Ingestion: L'absorption n'est pas considérée comme un risque d'exposition.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En forte concentration, les vapeurs ont un effet anesthésiant.  
En cas d'une exposition prolongée: Nausée, état semi-conscient, maux de tête, excitation, somnolence, vertiges, état inconscient.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Extrêmement inflammable. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles qui sont plus lourds que l'air. Ils s'épanchent au niveau du sol et peuvent causer un retour de flammes sur de grandes distances.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

Il peut se dégager par ailleurs: Produits organiques de craquage et oxydes carboniques.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 453/2010

Mise à jour: 10/2/2014

Version: 2

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/9/2014

## Occlusions-Spray vert ou rouge

Numéro de matière 01

Page: 4 de 10

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Porter des vêtements de travail appropriés. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant non inflammable (par ex. sable/terre/kieselguhr/vermiculite) et éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

Endiguer les grandes quantités et les pomper dans le réservoir. Protection antidéflagrante indispensable.

Veiller à un apport d'air frais.

Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter des vêtements de travail appropriés.

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

A conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage: 2 B = Aérosols

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 453/2010

Mise à jour: 10/2/2014

Version: 2

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/9/2014

## Occlusions-Spray vert ou rouge

Numéro de matière 01

Page: 5 de 10

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N° CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
106-97-8	Butane	France: VME	1900 mg/m <sup>3</sup> ; 800 ppm

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (WEL), porter un appareil respiratoire.  
Utiliser un filtre combiné AX-P3 conforme EN 14387  
S'il survient une élévation de la concentration: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Protection des mains: Recommandation: Gants de protection conforme à la norme EN 374.  
Type de gants: Caoutchouc nitrile  
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.  
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
Changer les vêtements imprégnés. Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect: Aspect: Aérosol  
Couleur: rouge ou vert
- Odeur: comme hydrocarbures
- Seuil olfactif: aucune donnée disponible
- valeur pH: aucune donnée disponible
- Point de fusion/point de congélation: aucune donnée disponible
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: aucune donnée disponible
- Point éclair/plage d'inflammabilité: <= -21 °C
- Vitesse d'évaporation: aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 453/2010

Mise à jour: 10/2/2014

Version: 2

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/9/2014

## Occlusions-Spray vert ou rouge

Numéro de matière 01

Page: 6 de 10

Inflammabilité:	Extrêmement inflammable.
Danger d'explosion:	Le produit est non explosif. Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.
Limites d'explosibilité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 1,50 Vol% (propulseur) Supérieur (à) >: 9,50 Vol% (propulseur)
Tension de vapeur:	aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	aucune donnée disponible
Densité:	aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	non soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	aucune donnée disponible
Décomposition thermique:	aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif. Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.
Propriétés comburantes:	aucune donnée disponible

### 9.2 Autres informations

Indications diverses: aucune donnée disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Récipient sous pression.  
Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.  
Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune connue.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits organiques de craquage et oxydes carboniques.

Décomposition thermique: aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 453/2010

Mise à jour: 10/2/2014

Version: 2

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/9/2014

## Occlusions-Spray vert ou rouge

Numéro de matière 01

Page: 7 de 10

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.  
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.  
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.  
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.  
Endommagement/irritation des yeux: Manque de données.  
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.  
Sensibilisation cutanée: Manque de données.  
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.  
Cancerogénité: Manque de données.  
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.  
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.  
Danger par aspiration: Manque de données.

#### Symptômes

En forte concentration, les vapeurs ont un effet anesthésiant.  
En cas d'une exposition prolongée: Nausée, état semi-conscient, maux de tête, excitation, somnolence, vertiges, état inconscient.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Indications diverses: aucune donnée disponible

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Indications diverses: aucune donnée disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:  
aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

aucune donnée disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

aucune donnée disponible

#### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 453/2010

Mise à jour: 10/2/2014

Version: 2

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/9/2014

## Occlusions-Spray vert ou rouge

Numéro de matière 01

Page: 8 de 10

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Produit

Code de déchet: 16 05 04\* = Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

\* = soumis à une documentation

Recommandation: Déchets spéciaux. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### Conditionnement

Code de déchet: 15 01 04 = Emballages métalliques

Recommandation: Vider soigneusement et si possible complètement.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

1950

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: UN 1950, AÉROSOLS

IMDG: UN 1950, AEROSOLS

IATA: UN 1950, AEROSOLS, inflammable

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 5F

IMDG: Class 2, Subrisk -, see SP63

IATA: Class 2.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IATA: néant

IMDG: -

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: Non

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 453/2010

Mise à jour: 10/2/2014

Version: 2

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/9/2014

## Occlusions-Spray vert ou rouge

Numéro de matière 01

Page: 9 de 10

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR: Numéro ONU 1950  
RID: Classe de danger 23, Numéro ONU 1950

Etiquette de danger: 2.1

Réglementations particulières: 190 327 344 625

Quantités limitées: 1 L

EQ: E0

Conditionnement - Instructions: P207 LP02

Conditionnement - Réglementations particulières: PP87 RR6 L2

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé: MP9

Code de restriction en tunnel: D



#### Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 2.1

Réglementations particulières: 190 327 344 625

Quantités limitées: 1 L

EQ: E0

Équipement nécessaire: PP - EP - A

aération: VE01,VE04

#### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-D, S-U

Réglementations particulières: 63, 190, 277, 327, 344, 959

Quantités limitées: See SP277

EQ: E0

Conditionnement - Instructions: P207, LP02

Conditionnement - Réglementations: PP87, L2

IBC - Instructions: -

IBC - Réglementations: -

Instructions réservoirs - IMO: -

Instructions réservoirs - UN: -

Instructions réservoirs - Réglementations: -

Arrimage et séparation: For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 l: Category A. Segregation as for class 9 but "Away from" sources of heat and "separated from" class 1 except division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 l: Category B. Segregation as for the appropriate sub-division of class 2. For WASTE AEROSOLS: Category C. Clear of living quarters and away from sources of heat. Segregation as for the appropriate sub-division of class 2.

Propriétés et observations: -

Groupe de ségrégation: none

#### Transport aérien (IATA)

Hazard: Flamm. gas

EQ: E0

Passenger Ltd.Qty.: Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G

Passenger: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg

Cargo: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg

Special Provisioning: A145 A167 A802

ERG: 10L

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 453/2010

Mise à jour: 10/2/2014

Version: 2

Langue: fr-FR

Date d'édition: 26/9/2014

## Occlusions-Spray vert ou rouge

Numéro de matière 01

Page: 10 de 10

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

aucune donnée disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

## SECTION 16: Autres informations

### Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H222 = Aérosol extrêmement inflammable.

H229 = Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Textes des phrases R sous la section 2 et 3:

R 12 = Extrêmement inflammable.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: Classification, étiquette

Mise à jour d'ordre général

Créée: 16/8/2013

### Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne garantissent cependant pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juridique.